

« On se trouve devant un no man's land juridique » européen

Entretien

Bruxelles

Bureau européen

La juriste Marijanne Dony, titulaire de la chaire Jean Monnet de droit européen à l'Université libre de Bruxelles, analyse les conséquences possibles pour l'Union d'une indépendance de l'Ecosse. **Quelles seraient les conséquences pour les institutions de l'UE, d'un oul écossais ?**

Une région qui prendrait son indépendance serait un nouveau pays et, même si rien n'est prévu, il sera difficile, pour lui, d'échapper à une demande d'adhésion. Mais on se trouve, en réalité, devant un no man's land. Les traités européens ont envisagé les procédures d'adhésion, mais rien qui concerne l'indépendance d'une région voulant demeurer dans l'Union. Les textes actuels se réfèrent aux Etats tels qu'ils sont définis constitutionnellement. **Les partisans du oul disent clai-**

rement vouloir rester dans l'Europe, voire désirer plus d'Europe que l'actuel Royaume-Uni. Cela ne change rien à la donne ?

Les conséquences de l'arrivée d'un vingt-neuvième Etat membre seraient telles, pour la Commission, le Parlement et les autres Etats, que j'ai de la peine à imaginer que l'on sorte du cadre des traités qui, je le répète, ne connaissent que des Etats bien définis.

On a dit que, pour l'ex-Allemagne de l'Est, on pouvait se passer d'une demande d'adhésion parce que la définition même de la République fédérale d'Allemagne devenait l'Allemagne réunifiée,

donc le même pays. A l'inverse, on ne peut pas dire que l'Ecosse ferait, en cas de oui, partie de la définition constitutionnelle du Royaume-Uni, puisqu'elle aurait décidé d'en sortir...

Pourrait-on imaginer une formule d'adhésion simplifiée pour l'Ecosse ?

Une procédure très simplifiée est possible. Rouvrir les 35 chapitres de l'adhésion n'aurait aucun sens. On pourrait estimer que l'Ecosse, actuellement dans l'UE, satisfait à tous ses critères. Il resterait toutefois à déterminer si, une fois indépendante, elle les remplirait encore. Quel statut donnerait-elle aux Britanniques vivant sur son sol, respecterait-elle le droit des minorités, etc. ? Mais le vrai problème serait de faire accepter l'adhésion d'une Ecosse devenue indépendante par d'autres Etats, qui redoutent un tel précédent...

Des juristes estiment que, dès l'instant qu'un citoyen européen a bénéficié de droits, on ne peut les lui retirer, quoi qu'il advienne de son Etat...

C'est vrai et il faudrait, à tout le moins, un traité entre l'UE et cet Etat afin que les droits de ses citoyens soient préservés. Mais on ne pourrait tirer argument de cette analyse pour affirmer que l'Ecosse par exemple, ou une autre région demain, devrait devenir du coup, de manière automatique, le 29^e Etat-membre.

Le débat n'est-il pas d'abord politique ?

S'il existe une volonté politique de trouver une solution simple, au-delà de quelques éléments juridiques incontournables, tout est possible. Ceci dit, un traité existe, pourvu de 28 signatures, mais pas de celle de l'Ecosse. Le traité énon-

ce qu'un Etat qui n'est pas dans la liste des signataires doit faire une demande d'adhésion. Mais en dehors de ces points, tout pourrait aller très vite. Ou très lentement, si certaines capitales veulent bloquer le processus...

Comment expliquer qu'il n'y ait apparemment aucun scénario prêt au moment d'affronter un tel référendum ?

L'accent est désormais mis sur le respect de l'identité nationale et constitutionnelle de chaque Etat. On n'a donc pas voulu anticiper une éventuelle séparation, parce que cela aurait donné le signal qu'un Etat pourrait finalement être contraint d'accepter quelque

chose dont il n'a pas envie.

Par ailleurs, de plus en plus de petits Etats entrant dans l'UE y jouissent des mêmes droits que les grands. Et finalement, de grandes régions, comme l'Ecosse ou d'autres, qui n'ont pas de réelle existence dans l'Union, peuvent se dire que leur situation est injuste et que le cadre national les force à rester à l'arrière-plan.

Le référendum écossais inspire-t-il les Catalans, les Flamands ou les Italiens du Nord ?

L'Ecosse est un cas particulier. Ce n'est pas une de ces régions riches qui veulent cesser d'être solidaires avec le reste de leur pays. Nous assistons à une crise généralisée des Etats et, un peu partout, certains se disent que changer de cadre rendra les choses plus aisées. L'Ecossais est convaincu que c'est Londres qui est responsable de ses maux. Pour les Flamands, c'est l'Etat fédéral. Pour d'autres, c'est l'Europe... ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN-PIERRE STROOBANTS